

**«Quel est le bilan environnemental d'une collecte de résidus verts?
Le périple d'un sac de pelouse»**

par Louise Fecteau

La satisfaction du devoir accompli

M. Untel a soigneusement tondu sa pelouse aujourd'hui. Après avoir ramassé l'herbe coupée, il a rempli plusieurs sacs transparents qu'il déposera en bordure de rue mardi matin. Suite à une importante campagne d'information, il a bien compris la nécessité de récupérer les résidus verts et d'ailleurs, il a personnellement félicité les gens de la municipalité pour ce nouveau programme. Bien installé sur son balcon, il remarque que son terrain démontre de sérieux signes de fatigue : jaunissement, mauvaises herbes de plus en plus envahissantes, il a aussi constaté que le sol est de plus en plus dur et qu'il est difficile d'y travailler. Il faudra qu'il en parle au spécialiste de son centre de jardin.

Mardi en fin de journée, un camion s'arrête devant la maison de M. Untel et un préposé y ramasse les sacs transparents. Ce camion, après s'être rempli de sacs de pelouse, se rend au site de compostage régional. En chemin, il sera coincé à certains endroits dans la congestion routière, émettra des gaz à effets de serre, détériorera quelque peu la chaussée par son passage.

Déposée sur le site, la pelouse de M. Untel sera intégrée aux andins à l'air libre ou sous bâtiment. On y mélangera des copeaux de bois, de la sciure, des feuilles ou toute autre matière structurante, produits qu'il aura fallu transporter également. Ce mélange est essentiel à la production d'un compost de qualité car ne l'oublions pas, la pelouse, c'est en très grande partie de l'eau.

M. Untel de son côté revient du centre de jardin perplexe. Le spécialiste lui a appris que son sol est probablement épuisé, lui rappelant que l'on ne peut soutirer continuellement à la nature sans jamais rien lui donner, qu'un test mesurant le taux de matière organique le prouverait sans doute et que justement, nous avons 4 sacs de composts de crevette en spécial pour le prix de 3. M. Untel n'avait pas envie de payer pour ce compost car il a lu quelque part que la municipalité en donnera l'automne venu. Sa seule préoccupation est de ne pas rater l'annonce et de pouvoir s'en procurer avant épuisement des quantités disponibles.

Après quelques mois de soins appropriés (retournements, captage et traitement des eaux qui se seront écoulées, surveillance des odeurs), le compost du site régional est prêt. Il sera ensaché et expédié par camion au garage municipal pour distribution aux citoyens.

M. Untel ne ratera pas l'annonce et se rendra en voiture se procurer le compost de la municipalité et reviendra chez lui avec plusieurs sacs à étendre sur son terrain. À la fin de sa journée, il se dira que vraiment, il fait tout ce qu'il peut pour améliorer le sort de son environnement.

Comment en sommes-nous arrivés là?

La caractérisation du sac vert « Comment gérer ces résidus que nous ne saurions voir! »

Parallèlement à l'adoption de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, une vaste étude de caractérisation des déchets était réalisée au Québec. Cette étude a fourni des données portant entre autres sur les proportions de matières disposées par catégorie et par secteur d'activité. À l'étape de l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles par chacune des MRC et communautés urbaines du Québec, ces données sont devenues, trop souvent, des *a priori*. Et les choix de scénarios étudiés visent surtout à répondre à la question

traditionnelle: « Quelle est le meilleur moyen de GÉRER chacune de ces catégories de résidus?.

Les premiers résidus retirés du sac vert ont été les matières recyclables. Opération valable sur le plan environnemental mais aussi, très utile au moment où l'on voyait poindre à l'horizon des pénuries de pétrole (matière première pour les plastiques) ou les difficultés d'approvisionnement en fibres (ressource utilisée dans les papiers, cartons). Le faible taux de récupération de ces matières s'explique davantage par l'absence d'outils et de moyens de sensibilisation vraiment convaincants (combien ont coûté les campagnes contre l'alcool au volant ou pour la réduction du tabagisme et quels en ont été les résultats?), que de services, lesquels sont disponibles mais sous-utilisés. En récupérant et en recyclant ces matières, nous réduisons la pression sur les ressources naturelles.

En ce qui a trait aux résidus organiques, l'objectif pouvant nous guider est celui d'utiliser au meilleur escient une matière à fort potentiel dans la restructuration et le rendement de nos sols. Ces deux catégories de matières (recyclables et organiques) nous renvoient donc à des objectifs différents, qu'il nous faut considérer de manière distincte.

Quel est le but final et global?

Les réflexions, analyses de scénarios, choix de solutions proposés aux citoyens doivent s'opérer dans une perspective beaucoup plus large que celle de la filière traditionnelle des déchets. Sur le plan environnemental global, nous devons nous donner des orientations tenant compte d'un ensemble de questions. **Au moment où les infrastructures de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées nécessiteront des investissements majeurs, où les sociétés de transport en commun sont dans le rouge, où la ratification de Kyoto et la mise en œuvre de stratégies de réduction des gaz à effets de serre font consensus, est-il sage de songer à ajouter des services présentant des impacts financiers et environnementaux importants** (que l'on pourrait qualifier de «collatéraux»). Est-il vraiment nécessaire de participer à la spirale toujours ascendante des coûts? (la croissance de nos revenus ne suit pas la même courbe que celle de l'évolution de nos consciences!)

Dans le cadre des discussions des prochains mois concernant la gestion des matières résiduelles, il ne s'agira pas de faire des compromis, trop souvent coûteux pour l'environnement, bien au contraire. **L'axe principal de la Politique 1998-2008, son orientation fondamentale c'est la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination). Nous devons procéder par élimination dans cet ordre et constater qu'avant la valorisation se trouve la réduction à la source.** Et c'est dans cet esprit qu'il nous faut revoir nos prémisses et vérifier nos besoins qui, à la base, n'en sont peut-être pas. **La tendance est de trouver anormal le transport des résidus verts dans des sites d'enfouissement mais l'anomalie en fait c'est peut-être de les transporter tout court.**

Faut-il mettre en branle des services de collecte des résidus verts, élaborer des campagnes d'information pour les citoyens, prévoir des punitions pour les délinquants, taxer d'un côté pour développer des programmes de subvention de l'autre, ou mettre l'emphase dès maintenant sur l'éducation de ces mêmes citoyens à l'amélioration de la qualité de leur environnement immédiat, pour le plus grand bien de la collectivité, tout en ajustant les réglementations sur la disposition afférentes?

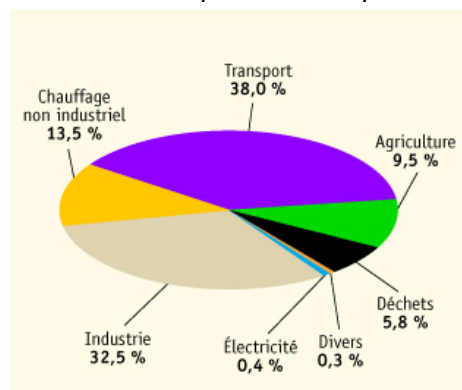
Faut-il mettre en place un service de collecte de résidus verts?

La gestion des matières résiduelles provoque une forte demande en transport. L'ajout de services tels que la collecte des résidus verts peut paraître souhaitable à première vue, si on se

limite à l'analyse du meilleur débouché possible pour une matière donnée mais ne modifie en rien le total des émissions. Que les résidus soient dirigés vers un site d'enfouissement, un centre de tri ou une plate-forme de compostage, une constante demeure : ils sont toujours transportés. Or, **tant la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 que la Mise en œuvre du Protocole de Kyoto¹ sont la responsabilité du Ministre de l'environnement et celui-ci doit s'assurer de la cohérence du tout.**

Le ministère de l'Environnement du Québec a publié en octobre 2002 le premier inventaire des émissions de gaz à effet de serre au Québec². Ce rapport est extrêmement révélateur quant à la responsabilité du secteur du transport dans la croissance des émissions de GES (nos soulignés).

« Plusieurs facteurs influencent les émissions totales de GES d'une année à l'autre. Au Québec, la hausse observée entre 1990 et 2000 est principalement attribuable à une augmentation de la consommation de combustibles fossiles dans le secteur des transports. En effet, le secteur des transports est celui ayant connu la plus forte hausse des émissions depuis 1990 avec une augmentation de 14,5 %. Les émissions dues au secteur résidentiel, commercial et institutionnel et au secteur de l'agriculture ont augmenté de 7,1 % et de 1,9 % respectivement pendant la même période. »



« Les émissions de GES associées à l'utilisation de la voiture au Québec ont diminué de 7 % entre 1990 et 2000, alors que celles des camions légers et lourds ont augmenté dramatiquement de 75 % et 43 % respectivement. Ces augmentations sont liées directement à l'accroissement du nombre de camions légers et lourds sur les routes. Le nombre de camions légers a presque doublé de 1990 à 2000 passant de 600 000 à près de 1 100 000, alors que les camions lourds en 2000 sont de 2,5 fois le nombre en 1990, passant de 100 000 à 250 000. »

De plus, **il n'est pas exact de prétendre que la diversion de l'enfouissement résout les problématiques associées aux nuisances et réduirait les tensions sociales.** Les activités reliées au compostage provoquent les mêmes préoccupations des citoyens que celles associées aux lieux d'enfouissement sanitaires : augmentation de la circulation (bruit, poussières, vibrations), odeurs, vermines.

Le meilleur déchet à gérer serait celui que l'on ne produit pas. L'herbicyclage consiste à laisser le gazon coupé sur place pour ainsi améliorer la structure du sol, lui permettre de mieux conserver son humidité. On réduit ainsi les pesticides et amendements nécessaires, les besoins en arrosage et on n'a aucun résidu à disposer. L'utilisation d'une tondeuse déchiqueteuse est idéale. La petite taille des rognures de gazon alors laissées sur place permet de ne pas nuire à l'esthétisme de la pelouse tout en favorisant une décomposition très rapide. Autre avantage appréciable, l'usage d'une telle tondeuse permet de diminuer la fréquence des

¹ <http://www.menv.gouv.qc.ca/air/changement/kyoto>

² <http://www.menv.gouv.qc.ca/air/changement/ges/index.htm>

tontes puisqu'une tondeuse standard laisse des résidus beaucoup plus gros nous obligeant à tailler la pelouse plus souvent.

Objectivement, il n'existe à notre point de vue aucun motif environnemental valable pour confier à la municipalité la gestion des résidus verts. Le raisonnement économique est encore plus évident. En retirant les résidus verts du total des matières à gérer, on réduit d'autant les dépenses en enfouissement (35\$ la tonne pour 20 à 25% du total des matières générées, donc réduction de ce même pourcentage des coûts de l'enfouissement), mais aucune dépense supplémentaire en service de collecte et traitement vers le compostage (30 à 35\$ par unité de ménage). Il faudra en contrepartie bien sûr investir dans l'éducation et l'information aux citoyens pour qu'ils comprennent et assimilent ces nouvelles façons de faire.

Ces décisions doivent être mûrement réfléchies car le citoyen qui s'est vu offrir un nouveau service le considère comme un acquis très rapidement et il devient pratiquement impossible de faire marche arrière par la suite.

Et les feuilles?

On les conserve car qui dit feuilles, dit arbres et si arbres il y a, l'espace devrait être disponible pour l'installation d'un composteur domestique. Et dans ce composteur, on disposera des résidus de table végétaux, lesquels sont de fraction humide, il faudra donc leur ajouter deux parties de fractions sèches, pour que la « recette » soit idéale. Lorsqu'une communauté aura intégré ce principe, les feuilles, on les marchandra entre voisins! Mais là, nous entamons une autre histoire!³

Louise Fecteau, Associée Gaïa environnement inc
514 875-0911; fecteau@yahoo.fr

L'auteur a dirigé une société de gestion intégrée de matières résiduelles, laquelle avait la responsabilité de l'ensemble des services de collecte en plus d'opérer un centre de tri des matières recyclables, des éco-centres et plusieurs services spécifiques. Pour cette société, elle a été chargée de projet pour l'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire régional et porte-parole au BAPE dans le cadre de la procédure d'évaluation des impacts.

Elle a donné une conférence intitulée « La situation de l'élimination au Québec » à l'occasion d'AMERICANA 2001, a été invitée à un panel portant sur le financement des mesures à l'occasion du 3^e Colloque sur la gestion des matières résiduelles en 2002 et a présenté une conférence proposant une réflexion sur l'intégration des rôles et responsabilités pour l'atteinte des objectifs de la Politique lors du dernier Colloque sur la gestion des matières résiduelles le 21 octobre 2003. Elle a participé à la rédaction de plusieurs mémoires et analyses dans le cadre des Projets de loi 102 et 130 et pour le Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles prépublié en octobre 2000.

Elle réalise actuellement un mémoire de maîtrise portant sur les évaluations environnementales stratégiques au Québec à l'Institut des Sciences de l'environnement de l'UQAM. Avec trois collègues étudiants, elle a préparé et déposé un mémoire dans le cadre de la Consultation générale sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto (<http://www.menv.gouv.qc.ca/air/changement/kyoto/memoires/Etudiants-UQAM.pdf>).

³ Des résidus putrescibles, il ne reste à disposer, après cette conservation sur les lieux même de la production, que les résidus de table non végétaux soient moins de 10% du total généré par le ménage. La question qui se pose à ce moment-ci est la suivante :

Les lieux d'enfouissement sanitaires, opérés avec le principe d'atténuation naturelle pendant les années 80 et 90, deviennent des LET, lieux d'enfouissement techniques. Des lieux où les déchets sont confinés dans des cellules étanches ou encore déposés sur de l'argile parfaitement imperméable. Après fermeture de la cellule, la « digestion » des déchets se poursuivrait pendant 25 à 30 ans (période calculée pour les fonds de post-fermeture en fiducie), pour ensuite devenir matière inerte. Ces 25 ans correspondent au délai de suivi environnemental prévu au Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles. Quel effet aurait l'absence ou la réduction significative d'humidité sur la durée de ce processus de transformation? Est-il possible qu'un certain taux de matière putrescible soit nécessaire à ce processus?